

**RAPPORT DU MAIRE
FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER
POUR L'ANNÉE 2022**

PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PATRICK BOUSEZ,
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Ce rapport vise à présenter les faits saillants de la municipalité de Rivière-Beaudette pour

l'année en cours, mettant en avant nos réalisations, ainsi que les états financiers de l'année 2022. Ces réalisations témoignent de notre engagement envers le développement durable, l'innovation technologique et la gestion financière responsable.

1. Réalisation à caractère énergétique :

L'une de nos principales réalisations de l'année a été la conversion complète de l'éclairage des rues de Rivière-Beaudette vers des sources d'énergie plus durables et efficaces. Nous avons entrepris le projet ambitieux de remplacer la totalité des lumières de rue par des lampes DEL (diodes électroluminescentes). Ce changement a permis de réduire considérablement notre empreinte carbone tout en réalisant des économies d'énergie significatives. Non seulement cela améliore l'éclairage public, mais cela témoigne également de notre engagement envers la transition énergétique.

2. Amélioration du système informatique et de sa sécurité :

Nous avons accordé une attention particulière à l'amélioration de notre système informatique et de sa sécurité, pour assurer une gestion efficace et sécurisée des données municipales. Au cours de l'année, nous avons mis en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité, tel que l'installation de pare-feu avancés, la mise à jour régulière des logiciels et la sensibilisation des employés aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique. Ces initiatives visent à protéger les informations sensibles de la municipalité et à garantir la confidentialité des données de nos citoyens.

3. États financiers de l'année 2022 :

Les états financiers de l'année 2022 ont été audités par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., qui a confirmé que ces états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de la municipalité et qu'ils respectaient les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette certification indépendante renforce la transparence et la crédibilité de nos rapports financiers, démontrant notre engagement envers une gestion financière responsable.

Dans l'année 2022, les états financiers de la municipalité ont révélé un surplus de 424 753 \$. Ce surplus peut être expliqué par plusieurs facteurs, notamment :

- Augmentation des revenus de droits de mutation : les revenus provenant des droits de mutation ont dépassé les prévisions budgétaires, contribuant ainsi à l'excédent financier.
- Revenus des services rendus : les revenus provenant des services rendus, notamment ceux liés à la protection contre l'incendie et aux activités de loisirs, ont été plus élevés que prévu en 2022.

Dans le but d'une gestion prudente des excédents, une somme de 166 112 \$ a été affectée à l'exercice financier de 2023. Cette allocation stratégique permet de planifier et de prévoir les dépenses futures, tout en maintenant un équilibre financier.

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux, il est important d'inclure dans le rapport des faits saillants de la municipalité une mention de la rémunération des élus. Voici les informations relatives à la rémunération des élus pour l'année 2022

1. Maire :

Le maire, M. Patrick Bousez, a perçu une rémunération annuelle de 27 220\$ pour l'année 2022. Cette rémunération inclut les avantages sociaux et les compensations liées à l'exercice de ses fonctions et à ses responsabilités au sein de la municipalité.

2. Conseillers municipaux :

Les conseillers municipaux, soit 6 élus, ont perçu une rémunération annuelle incluant les avantages sociaux de 9 114\$, sauf pour monsieur Ghyslain Maheu, étant pro maire, qui a reçu un montant de 9 947\$ pour l'année 2022. Cette rémunération couvre leur engagement et leur participation active aux séances du conseil municipal ainsi qu'à d'autres comités et activités connexes.

Il est important de souligner que la rémunération des élus municipaux est déterminée conformément aux dispositions légales et aux règlements applicables. Elle vise à reconnaître leur engagement envers la gestion de la municipalité et à compenser le temps et les efforts qu'ils consacrent à leurs fonctions.

Patrick Bousez
Maire